



MaPrimeRénov'

Normes d'isolation pour en bénéficier (Maison individuelle)

Voici un récapitulatif des critères techniques d'isolation à respecter pour prétendre aux aides MaPrimeRénov' (2025), applicables aux maisons individuelles.

Les seuils de résistance thermique (R) dépendent du type de paroi et du type de travaux (geste par geste ou rénovation d'ampleur).

Points essentiels

- Les critères MaPrimeRénov' sont alignés avec ceux de l'éco-PTZ depuis septembre 2025.
- Les matériaux isolants doivent être certifiés (ex. ACERMI) et posés par un artisan RGE.
- Le logement doit avoir plus de 15 ans pour certains travaux.
- Dans le cas d'une rénovation d'ampleur : au moins deux gestes d'isolation et un gain d'au minimum 2 étiquettes énergétiques sont requis.

Valeurs de résistance thermique (R) minimales

Type de paroi	R minimal (geste par geste)	R minimal (rénovation d'ampleur)
Combles perdus	7 m ² ·K/W	7 m ² ·K/W
Rampants de toiture / combles aménagés	6 m ² ·K/W	≈ 6 m ² ·K/W (peut varier selon zone)
Toiture terrasse	4,5 m ² ·K/W	4,5 m ² ·K/W
Murs (ITI ou ITE)	3,7 m ² ·K/W	3,7 m ² ·K/W
Plancher bas / sol	3,0 m ² ·K/W	3,0 m ² ·K/W

Autres exigences

- Travaux réalisés par un professionnel RGE obligatoire.
- En rénovation d'ampleur : exclusion des chaudières gaz/fioul.
- Les aides peuvent varier selon la zone climatique et la nature exacte des travaux.